

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 juillet à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Jean-Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Roland DAMOTTE, Vincent FREARD, Imann EL MOUSSAFER, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY.

Avaient donné pouvoir : Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Catherine CLAYEUX à Gilles PERRIN, Hamid HAMLIL à Thierry MARCJAN, Emmanuelle PALMA-GERARD à Sandrine JANIAUD LARCHER, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY et Lionel ROY à Robert NATALE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 27 juin 2024	Le 27 juin 2024	En exercice	50
		Présents	30
		Votants	36

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Patrice DUMORTIER est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

**2024-05-23 Création d'un parking-Aire de covoiturage à DELLE ZAC du Technoparc
Sollicitation d'une subvention au titre du Fonds vert-Annule et remplace la délibération n°2024-04-26**

Rapporteur : Christian RAYOT

*Vu la délibération 2024-03-02C relative à l'adoption du budget général,
Vu la délibération 2024-03-28 relative au Contrat Territoires en Action Nord Franche-Comté,*

Dans le cadre de la préparation du dossier d'aménagement de la nouvelle aire de covoiturage, il a été porté à la connaissance de la CCST, la fermeture prochaine du parking des Douanes. Dans ce contexte, le dimensionnement de l'aire de covoiturage a dû être redéfini. Après sollicitation des différentes structures (Communes frontalières avoisinantes, Ville de Delle, Douanes, SNCF Réseaux), le besoin pour la nouvelle aire de covoiturage est établi à environ 120 places en lieu et place des 60 envisagées dans un premier temps. En conséquence, la délibération n° 2024-04-26 est annulée et remplacée comme suit :

Le covoiturage du quotidien représente moins de 1% des déplacements effectués en voiture, soit environ 900 000 sur près de 100 millions de déplacements locaux effectués en voiture par les Français chaque jour en semaine (*Enquête mobilité des personnes 2019*). Ainsi près de 75% de la capacité des voitures n'est pas utilisée, générant une augmentation du trafic routier.

Encore plus en milieu rural, la mobilité est étroitement liée à l'automobile, où la densité de population faible ne permet pas une offre en transport en commun suffisamment étoffée pour constituer une alternative efficace à la voiture individuelle.

Ainsi, environ 88 % des trajets domicile-travail des actifs des communes de la CCST sont réalisés en voiture ou équivalent (camionnette, fourgon), en constante augmentation depuis 2009 (*Source : Observatoire des territoires, 2020*).

Le développement des activités aux portes de Delle côté Suisse (zone du Technoparc notamment) a entraîné une densification voire une saturation du trafic et du stationnement sur la zone, et plus largement sur la commune.

En 2019, plus de 2 200 frontaliers ont été comptabilisés dans les communes de la CCST ; chiffre en constante augmentation chaque année.

La limitation à 1 place pour 3 salariés des places de parking en Suisse dans les entreprises favorise le covoiturage des collaborateurs, mais engendre le développement d'un stationnement anarchique en dehors des zones prévues spécifiquement (le long des rues de la zone du Technoparc notamment), et d'un co-voiturage « sauvage » avec stationnement aux abords de la frontière et engorgement des parkings, rues, trottoirs, et création de nuisances. La fermeture prochaine du parking des Douanes, programmée au 1^{er} janvier 2025, amplifiera d'autant plus cette problématique.

C'est pour ces raisons qu'en 2016, la CCST a engagé des travaux de création d'un parking de covoiturage sur la zone du Technoparc, inauguré et mis en service fin 2018.

Le succès immédiat de ce parking a eu pour conséquence sa rapide saturation et les problèmes de stationnement anarchique n'ont pu être que partiellement résolus, notamment à certaines heures de la journée eu égard aux horaires de tournées des travailleurs transfrontaliers.

De plus, le développement récent des activités sur la zone côté France (installation d'entreprises et de commerces) rend plus difficile et accidentogène le stationnement sur des espaces non prévus pour cette utilisation.

Il est donc proposé de réaliser un deuxième parking, dans la continuité du premier, et d'une capacité d'environ 120 places, sur un terrain propriété de la collectivité (acte de transfert en cours) suite à la clôture de la concession d'aménagement de la zone avec la SODEB.

Ce parking est inscrit dans le vivier de projets structurants du Contrat de Réussite pour la Transition Ecologique (CRTE) signé avec l'Etat.

Il fait également partie des projets ciblés dans le Contrat régional « Territoires en Action » Nord Franche-Comté pour la période 2022-2028, projet pour lequel une somme de 150 000 euros (soit 20% du montant de l'opération) a été fléchée.

Afin de garantir sa réalisation, la Communauté de communes souhaite solliciter sur 2024 une subvention au titre du Fonds Vert 2024 sur l'axe développement du covoiturage, d'un montant de 369.303 euros, correspondant à 50 % du coût du projet.

Le coût estimatif de l'opération de réalisation de ce parking est en effet établi à 738 606 euros HT, selon le plan prévisionnel établi ainsi :

Dépenses en euros HT		Recettes en euros HT	
Acquisitions foncières	78 606	Fonds Vert 2024	369 303
Études préalables (diagnostics, relevés topo...)	15 000	Développement du covoiturage (sollicitée) 50% du projet	
Travaux d'aménagement Equipement IRVE	527 000	Région BFC Territoires en Action	150 000
	78 000	NFC (fléchée) 20% du projet	
Frais de MOE	36 000	CCST - autofinancement 30% du projet	219 303
SPS	4 000		
TOTAL	738 606	TOTAL	738 606

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le projet de création d'un deuxième parking de co-voiturage en extension du premier, sur la zone du Technoparc à Delle,
- De solliciter une aide financière au titre du Fonds Vert sur l'axe Développement du co-voiturage, d'un montant de 369 303 euros, soit 50 % du coût du projet,
- D'approuver le montant de l'opération et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

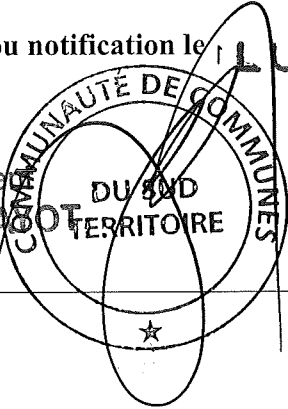
Le Président,

Et publication ou notification le

LUNDI 08 JUIL. 2024

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT



Le Président
Christian RAYOT

The seal is identical to the one on the left, with the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top, 'DU SUD TERRITOIRE' at the bottom, and a star at the bottom center. A large, stylized signature is written over the seal.